



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 décembre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Novembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1996

**Exercice 1997 : Gestion de la dette et de la trésorerie et couverture
de risque de taux d'intérêt**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE,
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine
REYSSAT, Mme Marie•Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 8 décembre 1995, le Conseil Municipal a défini les principes de base de la gestion et de la couverture de la dette pour l'exercice 1996 comme le prévoit la circulaire du 15 septembre 1992 des Ministres de l'Intérieur et des Finances.

Cette réglementation donne un cadre annuel à ce type de décision. Aussi convient-il aujourd'hui d'énoncer les principes à retenir pour l'exercice 1997, en tenant compte de l'évolution des marchés financiers, des anticipations et des nouveaux produits offerts par les banques.

Concernant la gestion des risques de taux d'intérêt, la nécessité de pouvoir prendre des décisions très rapidement au moment opportun implique que la stratégie soit au préalable clairement définie.

Je vous propose pour l'exercice 1997, en application de la circulaire précitée, de cadrer les procédures de décision autour :

- a - d'un rapport annuel comportant un compte-rendu des grandes actions 1996 ;
- b - d'une présentation des hypothèses et de la stratégie en matière de couverture de risque de taux d'intérêt pour l'année 1997, avec effets sur l'exercice suivant ;
- c - d'une délibération annuelle autorisant l'exécutif à mettre en oeuvre une stratégie, éventuellement complétée ultérieurement par une autre délibération si les conditions des marchés financiers évoluent dans un sens aujourd'hui imprévisible ;
- d - d'une information du Conseil Municipal sur les opérations de couverture réalisées.

Sur ces bases, au vu de l'annexe 2 (a et b) qui présente les hypothèses et la stratégie pour 1997 et de l'annexe 3 qui liste les contrats de prêt concernés,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1 - approuver le rapport sur la gestion et la couverture des emprunts en 1996, figurant en annexe n°1 à la présente délibération.

2 - exprimer sa volonté de protéger la Commune contre le risque de taux en autorisant le Maire à procéder à la consultation d'établissements financiers qualifiés et à l'emploi d'instruments de couverture dans les limites suivantes, incluant l'encours, les emprunts de l'exercice, les réaménagements d'emprunts :

a) sur les index monétaires TIOP, LIBOR CHF et DEM, TMP, TMM, TAG, TAM, pour un notionnel inférieur à 287 millions F, et pendant une durée de 15 ans maximum :

- = contrats d'échanges de taux fixant les taux d'intérêt variables ;
- = contrats d'échanges de taux variables , y compris autres taux européens ;
- = contrats encadrant la variation des taux d'intérêts : plancher, plafond, tunnel ;
- = contrats à terme : accord sur taux futur ;

b) sur des index obligataires TME, TMO pour un notionnel inférieur à 13 millions F, et pendant une durée de 15 ans maximum :

= contrats d'échanges de taux variables ;

= contrats encadrant la variation des taux d'intérêts : plancher, plafond, tunnel ;

= refinancement avec passage sur index monétaire ;

c) sur les taux fixes non renégociables à court terme, pour un notionnel inférieur à 90 millions F, pendant une durée de 10 ans maximum :

= contrats d'échanges de taux variabilisant les taux d'intérêts fixes ;

d) pour les contrats de couverture existant, aménagement éventuel portant sur la durée ou le taux payé ;

3 - approuver les modalités d'information du Conseil Municipal sur l'exécution de la politique de couverture de risque de taux en 1997 :

a) les principales caractéristiques et l'analyse coût/avantage des propositions des établissements consultés seront présentées aux instances municipales élues après réalisation de chaque contrat de couverture conclu ;

b) un tableau retraçant les gains et pertes afférents aux opérations de couverture de taux sera présenté à la clôture de l'exercice (annexe 4) ;

4 - autoriser le Maire et son Premier Adjoint à signer les contrats et les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de ces décisions.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Claude PAGES

[Ordre du jour](#)